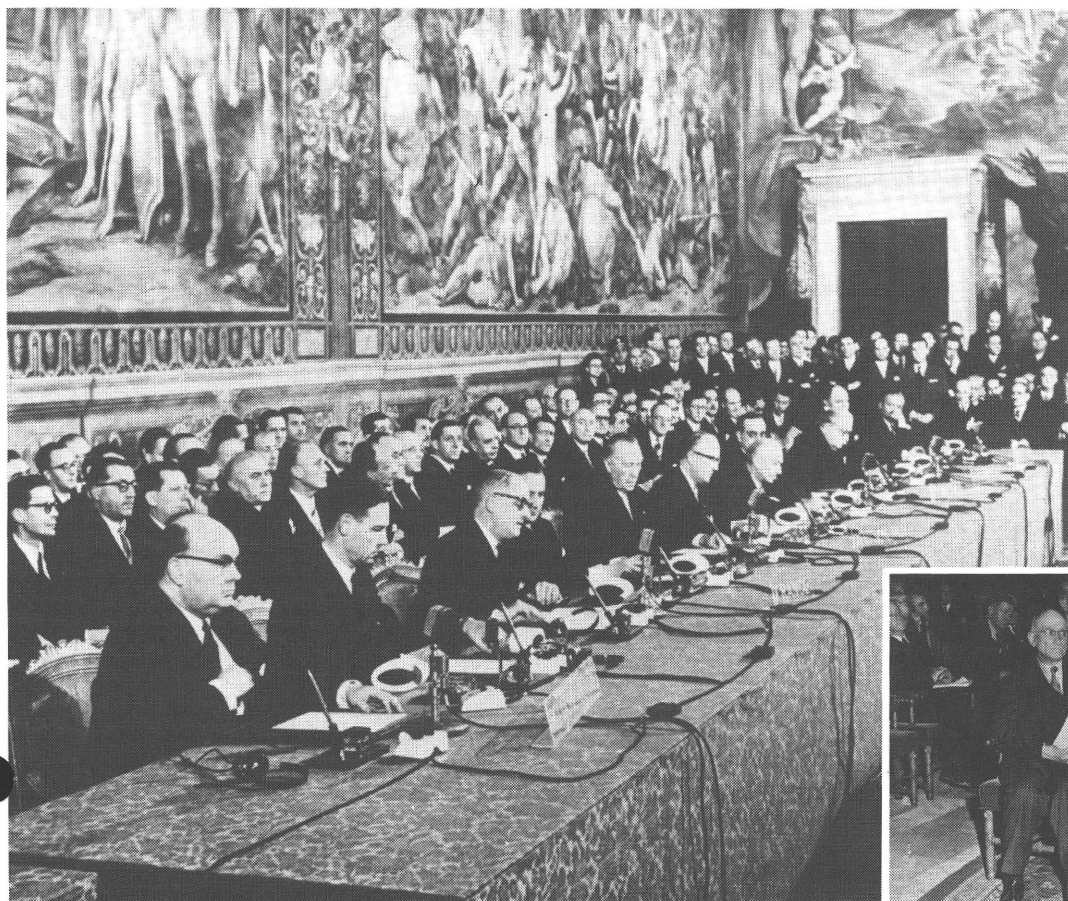


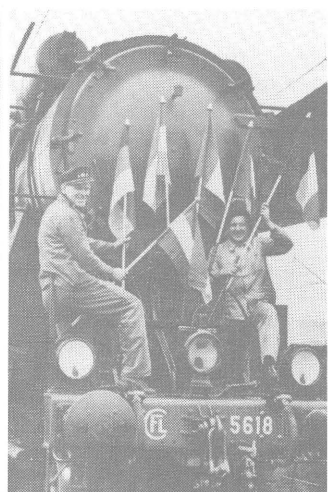
CK
MA
BS

Bulletin mensuel du Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique
Commission des Communautés Européennes, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles

Mars 1987, n° 115



Rome, 25 mars 1957. Les ministres des „Six” signent les Traités instituant la CEE et l'Euratom



10 février 1953. Un train symbolique ouvre la Communauté européenne du Charbon



Robert Schuman et Paul-Henri Spaak

Trente bougies pour la Communauté européenne

1957-1987. L'Europe a trente ans, l'âge adulte. Conçue le 25 mars 1957 par les „Six”, elle n'a cessé de grandir pour peut-être atteindre à Douze, sa taille définitive. Si sa croissance a été parfois difficile, elle peut être fière de ses acquis et de ses compétences de plus en plus étendues. C'est en effet en se remettant en cause qu'elle est parvenue à avancer et encore cette fois, son anniversaire est placé sous le signe du défi.

„L'Europe a rendez-vous avec elle-même” dit Jacques Delors. „Elle fait face au risque d'une crise majeure comme elle n'en a jamais connue” ajoute Léo Tindemans. „Ce risque, c'est celui d'une fracture Nord/Sud de l'Europe”.

La Communauté européenne de 1987 est beaucoup plus complexe, hétérogène que celle des années 50. Et son histoire a montré que, contrairement à ce que croyaient les hommes de cette époque,

l'interdépendance, l'intégration, ne produit pas, par elle-même, l'unité. Une volonté propre est indispensable. Mais celle-ci semble s'être diluée avec la crise économique qui a conduit les grands pays du Nord à

se replier sur eux-mêmes au moment où une plus grande solidarité était nécessaire. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal, après celle de la Grèce, est venue renforcer le poids des pays du Sud qui réclament plus de cohésion.

Une cohésion économique et sociale, indispensable pour accompagner le parachèvement du marché intérieur, le défi le plus important d'ici à 1992. Mais aussi une cohésion qui devra tendre vers l'unité politique, objectif ultime du Traité de Rome. „Si je constatais une déviation de cette direction, je n'hésiterais pas à lancer un appel à ceux qui veulent aller de l'avant” conclut M. Tindemans. L'Europe se doit d'éviter cette crise majeure pour se donner un nouvel élan.

Dans ce numéro

Trentième anniversaire

- 2 Une certaine idée de grandeur
- 4 Rome, 25 mars 1957 De Six à Douze
- 5 Les petits ténors de l'Europe
- 6 Discours du Roi Sondage Euro-Baromètre
- 7 Les rendez-vous de 1987

Environnement

- 8 1987 : Année européenne
- 9 Verts défis de l'Europe
- 10 Interviews : — P. Duvigneaud — L. Versteyleen
- 13 Sondage Euro-Baromètre En Belgique
- 14 PME — Cartes de paiement

Jean Poorterman „Une certaine idée de grandeur”

Une vision qui portait loin, une passion exprimée ou contenue, tels étaient bien, selon Jean Poorterman, les traits communs des „pères” fondateurs des Communautés européennes, dont il évoque pour nous certains traits. Alors chef de Cabinet-adjoint du ministre belge des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak, il a été un des observateurs privilégiés des nombreuses péripéties qui ont marqué la naissance de l'Europe et, en particulier, la conférence de Val Duchesse, en 1956, pendant laquelle ont été négociés les traités de la CEE et d'Euratom, signés le 25 mars 1957.

Eur info : *C'est bien de cela qu'il s'agit, une certaine idée de grandeur ?*

Jean Poorterman : Oui, une certaine idée de grandeur née de la conscience de participer à une création modifiant les données de l'histoire. Telle était la vision de ceux qui voulaient l'Europe. Les uns agissaient avec passion, comme P.-H. Spaak „sans la voix duquel” — comme l'a dit André De Staercke — „l'Europe n'aurait pas cru en sa chance d'exister”.

EI : *Comment est née l'idée d'une Communauté européenne ?*

JP : Très vite après la 2ème guerre mondiale, le renversement rapide des alliances a créé une très grande émotion parmi les responsables politiques. Il faut se souvenir de la panique créée par la guerre de Corée, par l'expansion soviétique, le blocus de Berlin, le coup d'Etat de Prague... La menace d'une troisième guerre mondiale se profilait. On a alors recherché les moyens d'assurer une paix durable en réconciliant la France et l'Allemagne autrement que par de classiques traités de paix. Le fameux discours prononcé par Paul-Henri Spaak aux Nations Unies en 1948 sur le thème de la „peur” est révélateur de l'état d'esprit de l'époque. Le miracle c'est qu'un petit

nombre d'hommes, qui étaient devenus responsables dans leurs pays respectifs, pensaient au même moment de la même façon, quelle que soit leur tendance politique. C'étaient des hommes qui avaient souffert de la guerre et qui étaient, comme Robert Schuman, de Gasperi et Adenauer, des „hommes de frontières”, ou, comme Jean Monnet, alors Commissaire au Plan, homme de réflexion qui savait, avec l'aide d'hommes comme Spaak notamment, saisir le moment précis où il était possible de faire prendre une direction nouvelle au cours de l'histoire. Ces hommes, avec Bech, Beyen, Jean Rey et quelques autres, avaient entre eux un lien essentiel : ils étaient convaincus de la qualité de leur idéal et avaient l'audace de le réaliser. Un idéalisme de combat était associé étroitement à un certain pragmatisme d'action. Par-delà leurs divergences doctrinales, tous ces hommes tenaient le même langage européen dans leur pays et à l'extérieur. C'étaient des initiateurs, des personnalités dominantes, dont certaines sont sorties de l'histoire d'une façon surprenante, comme Adenauer qui n'était devenu chancelier qu'à une voix près d'une Allemagne divisée et fragile.

EI : *Dès l'origine, l'idée était d'aboutir à une union politique ?*



Messine 1955 — J. Bech, P.-H. Spaak et J.-W. Beyen

JP : Oui, c'est dans cet esprit qu'a été créée la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), dès 1950. L'idée de Schuman, qui le 9 mai 1950 a appelé les autres pays européens à se joindre à l'accord franco-allemand dans ce domaine, était d'avancer prudemment, de choisir des domaines tout-à-fait décisifs, mais fragmentés, de notre économie pour créer une solidarité de fait qui devait un jour aboutir à une fédération européenne. L'intégration économique n'était qu'une étape. Après le succès de l'appel de Schuman, le gouvernement français a présenté, le 24 octobre 1950, un projet de Communauté Européenne de Défense (CED) qui devait permettre de résoudre l'épineux problème du réarmement allemand et de renforcer d'une façon décisive les liens politiques d'une Europe naissante. Hélas, le 30 août 1954, c'était l'échec. Exactement 18 jours après cette dramatique déception, Spaak a prononcé un discours devant l'assemblée du Conseil de l'Europe, sur le thème „La lutte continue”. Ceci est significatif du dynamisme de l'idée européenne à l'époque. Moins d'un an après, à la conférence de Messine, on réussissait à faire approuver une déclaration à la fois prudente et révolutionnaire qui, sous ses aspects d'ordres économique et scientifique, offrait — ce qui était presque impensa-

De Six à

18 avril 1952

Les Six signent à Paris le traité instituant la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier).

27 mai 1952

Signature à Paris du traité instituant la Communauté européenne de défense (CED).

31 août 1954

L'Assemblée nationale française rejette le traité de la CED.

29-30 mai 1956

A Venise, les Six examinent le rapport Spaak et décident d'engager des négociations en vue de l'institution de la Communauté économique européenne (CEE) et d'une Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM).

25 mars 1957

Signature à Rome des traités instituant la CEE et l'EURATOM, qui entreront en vigueur le 1er janvier 1958.

3-11 juillet 1958

La conférence agricole de Stresa jette les bases de la politique agricole commune.

10-11 février 1961

Une conférence au „sommet” des chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Paris convient de créer une Union politique des Six. Le projet échouera le 17 avril.

juillet-août 1961

Demandes d'adhésion de l'Irlande, du Royaume-Uni et du Danemark.

8 avril 1965

Les Six décident de fusionner les exécutifs de la CECA, de la CEE et d'EURATOM en une Commission européenne unique.

29 janvier 1965

„Compromis de Luxembourg” sur la procédure de vote à la majorité qui met fin à la politique de „la chaise vide” appliquée par la France depuis 6 mois.

27 novembre 1967

Le général de Gaulle se prononce contre l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Douze

31 décembre 1969

Achèvement de la période transitoire prévue pour la mise en place du Marché commun.

22 mars 1971

Résolution du Conseil sur la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire.

22 janvier 1972

Signature à Bruxelles des traités d'adhésion du Danemark, du Royaume-Uni, de l'Irlande et de la Norvège.

26 septembre 1972

Les Norvégiens se prononcent, par référendum, contre leur adhésion à la CE.

19-21 octobre 1972

Le Conseil au „sommet” de Paris définit des champs d'action nouveaux pour la Communauté (environnement, politique régionale, sociale, industrielle, etc).

5 juin 1975

Par 67,2 %, les Britanniques se prononcent pour le maintien de leur pays dans la Communauté.

29 décembre 1975

Rapport „Tindemans” sur l'Union européenne.

4-5 décembre 1978

Création du Système monétaire européen et de l'Ecu.

7-10 juin 1979

Première élection au suffrage universel du Parlement européen.

1 janvier 1981

Entrée de la Grèce dans la Communauté.

25 juin 1984

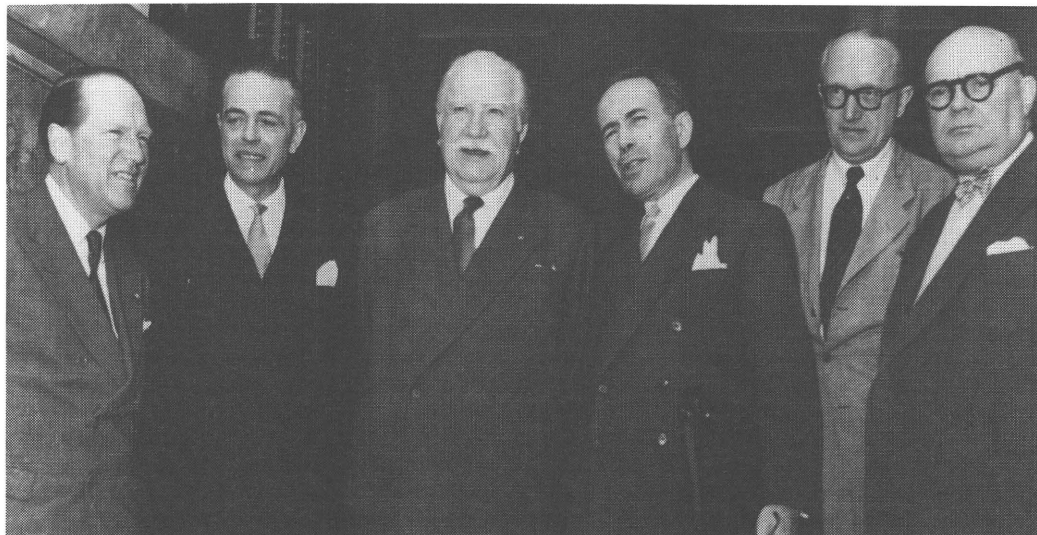
Accord au Conseil européen de Fontainebleau sur la réduction de la contribution de la Grande-Bretagne au budget européen.

2 décembre 1985

Signature de l'Acte Unique portant révision du Traité de Rome en étendant notamment le vote à la majorité et en renforçant le rôle du Parlement.

1 janvier 1986

Entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CE.



Les Six décident de relancer l'idée européenne après l'échec de la CED.

De gauche à droite : Beyen (NL), Martino (I), Bech (L), Pinay (F), Hallstein (D) et Spaak (B)

ble aussi rapidement après l'échec de la CED — une possibilité de relance à laquelle beaucoup ne croyaient plus. Le mérite en revient au Benelux dont les propositions ne sont d'ailleurs passées à Messine qu'in extremis, au cours d'une réunion nocturne de la dernière chance. Spaak a alors été choisi pour présider un comité chargé d'élaborer un texte devant servir de base à l'élaboration de traités nouveaux. La méthode était de fixer avec précision les objectifs avant de laisser aux experts le soin d'aider à les réaliser. Cette méthode semble aujourd'hui souvent abandonnée.

Je me rappelle des coups de fil affolés que donnait l'ambassadeur belge Hupperts enfermé dans un hôtel du Midi de la France avec le Français Uri et l'Allemand Von der Groeben. Ce petit comité avait été chargé par Spaak de rédiger le rapport résultant de semaines de discussions. Hupperts s'inquiétait de l'apparente nonchalance de Uri, mais le rapport fut effectivement bouclé en quelques jours. Ce rapport intérimaire fut adopté à Venise le 29 mai 1956. On s'attendait à des préalables de dernière minute. Mais l'accord a été très rapide et les véritables négociations sur les traités

ont commencé à Val Duchesse le 26 juin au sein d'une conférence intergouvernementale dite „unique”, et à nouveau présidée par Spaak.

EI : *Quelle était l'atmosphère de ces réunions ?*

JP : On travaillait en petites équipes, dans un climat de grande confiance et avec la ferme volonté d'aboutir. On retrouvait autour de Spaak, Jean Rey, le Comte Snoy, Van der Meulen, Rothschild et tous ceux que j'ai déjà cités. Il y avait parfois des discussions interminables telle celle sur la „liste G” des tarifs extérieurs communs, qui devait être annexée aux traités. C'est là que se sont manifestées les fameuses colères de Spaak.

Mais je crois qu'elles étaient à moitié feintes. Il parvenait par cet artifice à résoudre des problèmes techniques en ramenant après coup le débat au bon-sens, à la raison et au rappel des objectifs politiques. De même, il demandait publiquement pour détendre l'atmosphère, les résultats du dernier match de football.

EI : *Que penserait Paul-Henri Spaak de l'Europe des années 80 ?*

JP : Pour Spaak, la construction de l'Europe était une des grandes actions de sa vie. Peu avant

sa mort, il m'avait confié, en 1972, qu'il craignait que l'Europe perde de sa cohérence en augmentant sans cesse ses domaines d'action au risque de perdre de vue sa finalité politique.

Aujourd'hui, on manque sans doute de recul, parce qu'on est sans cesse en situation de conflit. Si personne ne souhaite une sécession, personne ne veut non plus amorcer une révolution. On préserve l'acquis en s'efforçant de transiger avec les divergences d'opinions politiques sans pour autant veiller à la continuité des ambitions initiales. Il est vrai que les traités de Rome contenaient déjà une solide ambiguïté, puisqu'on savait qu'on ne pouvait à l'époque aller plus loin qu'une simple union économique. Cette prudence, née de l'échec de ce traité très supranational qu'était la CED, était nécessaire. Toutefois, certains croyaient, comme le premier président de la CE, Walter Hallstein, en l'automatisme d'un processus d'intégration vers l'union politique. Aujourd'hui, ce chemin apparaît beaucoup plus long, sinon incertain. Peut-être que Spaak répéterait qu'il ne faut pas que le réalisme d'aujourd'hui s'oppose aux réalités de demain.

Rome, 25 mars 1957

Contrairement à la légende, les traités constitutifs du Marché Commun et de l'Euratom ne furent pas le fruit d'un enthousiasme européen délirant, ni d'une période de dynamisme exceptionnel. Ils devaient reprendre la marche interrompue en 1954, vers l'union européenne.

Au Capitole de Rome, Paul-Henri Spaak fit un discours improvisé à la cérémonie de signature où il déclarait : „Cette fois, les hommes d'Occident n'ont pas manqué d'audace et n'ont pas agi trop tard. Le souvenir de leurs malheurs et peut-être aussi de leurs fautes semble les avoir inspirés, leur avoir donné le courage nécessaire pour oublier les vieilles querelles, bouleverser les traditions désuètes, pour leur permettre de penser et d'agir d'une manière vraiment nouvelle et pour réaliser la plus grande transformation volontaire et dirigée de l'histoire de l'Europe”.

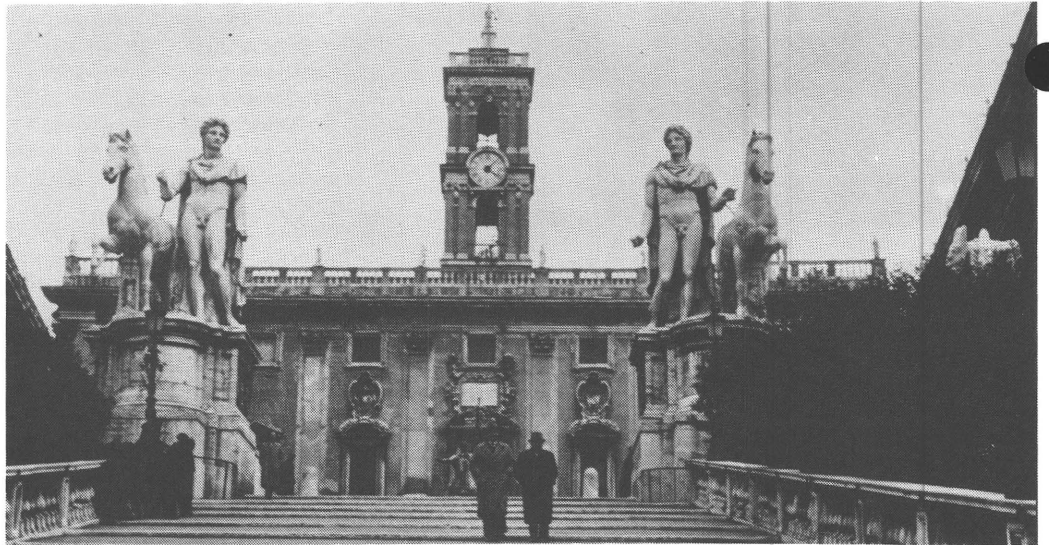
Cette analyse est incroyablement lucide. Il était temps et quelques mois plus tard, la France de la IV^e République s'effondrait. Il eut été impossible avec la Ve, de signer les traités alors que leurs dispositions prenaient un tour irréversible.

Mais cela justifiait la prudence extrême avec laquelle la „relance” européenne était conduite depuis 1954.

Le rejet par l'Assemblée Nationale française, le 30 août 1954 du traité de Paris de 1952 constitutif de la Communauté Européenne de Défense et de la Communauté politique qui y était impliquée par l'article 38 dû à l'initiative d'Alcide de Gasperi, avait constitué une catastrophe pour la cause de l'unité européenne. C'était le nationalisme traditionnel qui l'emportait et qui reprenait tous ses droits et ses allergies d'avant la guerre.

La relance

La relance menée avec une extrême prudence par les trois gouvernements du Benelux rendait nécessaire



Le Capitole de Rome

l'abandon de tout langage supranational et l'adoption d'un système institutionnel rejetant toutes idées de Haute Autorité pour remettre les décisions fondamentales à un Conseil de Ministres, membres des gouvernements nationaux délibérant à la majorité.

Toute la négociation s'était déroulée pendant deux années en évitant les réactions de susceptibilités et en donnant à l'évolution coutumière du jeu des intérêts concrets, le rôle le plus étendu.

Le matin même de la signature, j'avais eu à présider comme suppléant de P.-H. Spaak, au deuxième étage du Palais du Capitole (je me crus un moment transformé en Consul de Rome) un dernier débat institutionnel relatif à une proposition néerlandaise sur les suppléants des membres de l'Assemblée. D'accord avec Spaak, je fis écarter tout amendement à

des textes préalablement acceptés par les six délégations et qui ne pouvaient pas être améliorés sans risques.

La cérémonie de signature eut lieu à 16 heures dans un décor de grande solennité. Il pleuvait à torrents et à l'heure dite, j'eus le souffle coupé par l'ébranlement de toutes les cloches de la Ville Eternelle.

Le maire de celle-ci remit à chacun des douze signataires, une médaille d'or portant l'effigie de la Louve, de Romulus et de Remus. Paul-Henri Spaak prononça le 26 mars au Banco di Roma pour le Centre Italien d'Etudes pour la réconciliation internationale, une conférence radiodiffusée où il exalta „l'immense aventure de la civilisation chrétienne menacée par le communisme qui n'a rien à la mesure de l'homme”.

Reçu moi-même en audience privée le lendemain

par le Pape Pie XII, je constatai que celui-ci n'avait pas perdu une parole de l'exposé fait par le Ministre avec tant d'éloquence et de vérité.

Sur la proposition du Chancelier Adenauer, je fus chargé par les Ministres des Six, de présider le Comité Intérimaire du Marché Commun et de l'Euratom. En cette qualité, ma première préoccupation fut de démontrer au Gatt et à l'O.E.C.E. que les formules adoptées pour le Marché Commun étaient strictement compatibles avec nos obligations internationales. Ce ne fut pas simple. Il fallait aussi suivre la procédure de ratification des Traités de Rome dans les Parlements nationaux ; naturellement le problème paraissait épineux à l'Assemblée Nationale Française où Maurice Faure réussit avec adresse à désarmer le nationalisme au nom des intérêts agricoles. Les Traités purent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1958 et malgré bien des avatars et des accidents, ils ont finalement servi à renforcer considérablement la marche de l'Europe libre vers sa nécessaire unité.

Beaucoup de temps a été nécessaire mais le point de non retour a été dépassé.

Comte Snoy et d'Oppuers

Prix européen „Emile Noël”

Créé en 1982 à l'initiative de fonctionnaires européens, ce prix est destiné à récompenser une action ou une initiative de nature exemplaire visant à susciter dans l'opinion publique, et en particulier parmi les jeunes, un intérêt renouvelé pour l'idéal européen. Ce prix d'une valeur de 20.000 ECU est attribué annuellement.

Les candidatures au Prix Européen „Emile Noël” pour l'année 1987 peuvent être introduites jusqu'au 15 septembre auprès du Secrétaire de l'Association : M. Jean Danis, 13, rue Follereau, Strassen Luxembourg (Grand-Duché).

Les petits ténors de l'Europe

„Il est normal qu'un petit pays comme la Belgique soit plus disposé que les grands à encourager l'union européenne”.

Tenus par le roi Baudouin le 21 avril 1980, ces propos constituent la traduction fidèle du sentiment qui anime les responsables belges depuis le début de l'aventure européenne contemporaine. C'est que, comme l'a écrit Charles-Ferdinand Nothomb, ancien ministre belge des Affaires étrangères (1), les petits pays sont, eux, „condamnés” à l'Europe, „la construction européenne constituant la seule option réaliste de leur politique étrangère”.

Cet aveu a le mérite de la franchise. Tout comme les Pays-Bas et, plus encore, le Luxembourg, la Belgique s'est convertie à la „foi européenne” par nécessité, par intérêt mûrement réfléchi. Comme l'écrit M. Nothomb, „les petits pays sauvegardent mieux leur liberté par des transferts de souveraineté à l'Europe que par un abandon au leadership de tel ou tel plus grand Etat. Ils puisent d'ailleurs dans les mécanismes institutionnels de la Communauté le moyen d'y jouer un rôle qui dépasse leur importance matérielle. Et, au total, ils ont généralement utilisé cette place privilégiée dans le concert européen au profit de l'équilibre général de la Communauté”.

Une influence certaine

„J'estime que le principe de la souveraineté des Etats tel qu'il était admis jusqu'ici doit se modifier. (...) La règle qui imposait l'unanimité, reconnaissance du principe de la souveraineté des Etats, a été l'une des principales causes des échecs enregistrés”.

Ces propos pourraient avoir été tenus par M. Tindemans à l'approche du trentième anniversaire du Traité de Rome. Ils l'ont été il y a ... 45 ans, à Londres.



En pleine guerre, Paul-Henri Spaak avertissait que les organisations qui ne manqueraient pas de voir le jour en Europe étaient vouées à l'échec si leurs participants n'acceptaient pas l'idée que „l'organisme collectif est supérieur aux membres individuels”. Quarante-cinq ans plus tard, la question, hélas, reste encore d'actualité, mais pas un chef de la diplomatie belge n'a dérogé à la règle de la majorité et n'a usé de son influence pour infléchir la pratique européenne dans ce sens.

Les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique n'ont sans doute jamais eu la prétention d'être des „ténors” sur la scène européenne, mais leur influence n'a pas été pour autant simplement proportionnelle à leur „poids plume”. Sans le Benelux, l'Europe ne serait pas ce qu'elle est !

Citons un seul exemple. Au lendemain de l'échec de la Communauté européenne de Défense, l'Europe embryonnaire paraissait vouée à la stagnation. C'était compter sans Paul-Henri Spaak qui, en 1955, après un entretien avec Jean Monnet, proposa à ses cinq collègues de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier d'élargir les compétences de cette organisation à l'énergie et aux moyens de transports. Cette suggestion ne suscita que le scepticisme à Paris, Rome et Bonn, mais souleva l'enthousiasme de La Haye et Luxembourg. Dans la foulée, Beyen, le ministre hollandais des Affaires étrangères, proposa

même à Spaak et au ministre luxembourgeois Bech d'aller beaucoup plus loin, de créer un véritable „marché commun”. Sans cela, on ne fêterait pas, ces jours-ci, un trentième anniversaire...

Dérive

L'histoire se répète parfois en ce qu'elle a de moins bon. Couve de Murville, dit-on, „vendit” le traité de Rome au général de Gaulle en l'assurant qu'il ne s'agissait que de „bons traités de commerce”. Vrai ou faux ? Peu importe ! Ce qui est sûr, par contre, c'est que se dessinent aujourd'hui certaines tendances visant à réduire la Communauté à l'état de simple zone de libre-échange. Une perspective qui fait frémir les responsables belges, hollandais et luxembourgeois actuels.

Au début des années 60, Spaak était monté aux créneaux pour s'opposer à la tentative de dérive intergouvernementale qu'il décelait dans le „plan Fouchet”. Le même état d'esprit anime aussi M. Tindemans quand il dit (2) : „Le jour où les traités ne seront plus acceptés par tout le monde, où de nouvelles interprétations leur seront données, je préférerais alors défendre une entité qui fonctionne et soit composée d'Etats qui savent ce qu'ils veulent plutôt que de „flotter” au gré des jours, avec le risque de disparaître comme ont disparu la „Sainte Alliance” et tant d'autres projets du XIXe siècle fondés sur le principe intergouvernemental. Cette évolution, je la refuse parce qu'elle impliquerait l'effritement et, dès lors, la décadence de l'Europe ...”

Michel THEYS

(1) — Préface de l'ouvrage „Le rôle des Belges et de la Belgique dans l'édification européenne”, collection „Studia Diplomatica”.

(2) — Interview accordée à „La Libre Belgique” le 19 décembre 1986.

Un „citoyen de l'Europe” sur cinq

La très grande majorité des Européens (74 %) estiment que les relations entre leurs pays se sont améliorées au cours des trente dernières années. C'est une des questions posées, à l'occasion du trentième anniversaire de la signature des Traités de Rome, par la Commission européenne dans son dernier sondage „Eurobaromètre” effectué en octobre et novembre dernier.

Les citoyens se sentent-ils pour autant des Européens ? On en est encore loin : seulement un sur cinq déclare penser „souvent” qu'il est un „citoyen de l'Europe”. Etonnamment, ce sont les Français qui partagent le plus ce sentiment (27 %), devançant les Luxembourgeois (26 %), les Grecs (24 %) et de loin, les Belges (17 %). A l'opposé, deux tiers des Britanniques et plus de la moitié des Irlandais (58 %) ne se sentent „jamais” européens.

Drapeau européen

L'identité européenne n'apparaît donc pas encore une réalité pour la majorité, qui se déclare cependant favorable au drapeau européen (54 %). Plus de 70 % des Français, des Belges, des Luxembourgeois et des Italiens seraient d'ailleurs d'accord que le drapeau européen côtoie les drapeaux nationaux des Douze aux prochains Jeux Olympiques.

Si on laisse de côté les symboles, les Européens se montrent unanimement ouverts puisque 74 % d'entre eux sont prêts à ce que les citoyens de la CE puissent bénéficier sans restrictions d'un droit de séjour dans les autres Etats membres (une proposition qui est discutée depuis 1979 par les ministres, avec bien des difficultés !) et 63 % sont d'accord de leur attri-

La Belgique à l'heure européenne

A l'occasion du nouvel an, le Roi Baudouin a prononcé, le 20 janvier, un discours aux autorités du pays, dont voici les extraits les plus significatifs :

„Beaucoup, j'en suis bien conscient, surtout parmi les jeunes, sont déçus par la complexité des règlements européens, par la difficulté d'harmoniser et d'ouvrir l'une à l'autre nos sociétés et nos économies souvent fort différentes. Ils sont frustrés aussi par le déséquilibre relatif entre les politiques menées selon les domaines à l'intérieur même des institutions européennes. Oui, ce grand projet a pu décevoir ceux qui y avaient investi leurs espoirs et leurs rêves.

Refusons tout pessimisme démobilisateur ! Ne nous laissons pas aller au découragement ! (...) Malgré les imperfections et les lacunes, nos pays prennent conscience à des degrés divers de la nécessité de l'union. (...)

Notre dessein commun prendra progressivement forme par la réalisation concrète d'objectifs précis que les pays membres se

sont fixés et que je voudrais rappeler brièvement :

— dans l'immédiat, établir un grand marché intérieur. Il ne verra le jour dans les prochaines années que si la Communauté applique promptement la procédure de vote à la majorité que prévoit l'Acte unique.

— promouvoir la recherche et le développement, ce qui impose coordination, voire unification pour justifier l'investissement consenti, et permettre à l'Europe de rattraper son retard dans certains secteurs de pointe.

— développer une capacité monétaire commune pour accompagner et soutenir la convergence des politiques économiques.

— créer un espace social européen pour tenter ensemble de réduire la plaie du chômage.

— A l'extérieur de la Communauté européenne, établir des relations plus équilibrées avec nos partenaires industrialisés, et prendre en compte les intérêts légitimes du tiers monde.

— Assumer une responsabilité commune en ma-

tière de sécurité intérieure et extérieure.

— Enfin sur le plan éducatif, aboutir à l'équivalence si longtemps attendue des diplômes nationaux pour que les jeunes puissent étudier en dehors de leur pays et que leur formation et leurs titres soient reconnus à travers toute la Communauté.

Mais l'idéal européen ne saurait se limiter à la réalisation d'un certain nombre de programmes et d'objectifs économiques, technologiques, sociaux et culturels. Il repose sur des valeurs que nous perdons parfois de vue, tellement elles sont pour nous évidentes.

Ainsi en va-t-il des principes démocratiques qui fondent nos sociétés, de la solidarité qui doit régir les rapports à l'intérieur de la Communauté, de nos relations avec le tiers monde, ou encore du respect des droits de l'homme et de la défense des libertés (...)

Quelle peut être la contribution spécifique de la Belgique dans cet effort de construction européenne ?

(...) Cette compréhension de diverses cultures le réalisme et le sens des compromis constructifs que l'on nous attribue, notre absence de nationalisme passéiste, notre rôle d'hôte d'institutions européennes, nous donnent tout naturellement une vocation particulière et doivent nous inciter à être un élément moteur de la construction de la Communauté.

Mais je vous le demande, comment pourrions nous prétendre jouer ce rôle nécessaire, si à l'intérieur de nos frontières, nos énergies sont absorbées par d'incessantes querelles, si nous donnons le triste spectacle de la désunion, de la mésestime entre nos communautés ?

Au contraire si nous savons gérer nos différences, si nous trouvons les mécanismes institutionnels équilibrés, mais plus encore la sagesse requise pour vivre en bonne entente, alors oui, nous pourrions adresser à nos partenaires un message digne d'être entendu. (...)

buer le droit de vote aux élections locales. Sur ce dernier point, les plus favorables sont les Irlandais (84 %) et les Grecs (80 %) et les moins, les Danois (42 %) et les Luxembourgeois (47 %). En fait, le Danemark, comme l'Irlande et les Pays-Bas, a déjà accordé le droit de vote aux étrangers résidant sur leur territoire.

Continuité

L'attitude à l'égard de l'intégration européenne a-t-elle changé au cours des trente dernières années ? Si l'on prend l'exemple de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, où les premiers sondages remontent à 1952, le courant favorable s'est constamment ren-

forcé. A cette époque, 70 % des Allemands, 60 % des Français et 57 % des Italiens soutenaient l'idée d'une intégration européenne; en 1973, cette proportion était passée respectivement à 78 %, 68 % et 70 % et en 1986, à 82 %, 86 % et 91 %. En Belgique, les plus anciens sondages remontent à 1962 où 65 % des personnes interrogées étaient favorables à l'intégration, contre 80 % aujourd'hui. L'évolution la plus remarquable est celle des Anglais dont le pourcentage d'adhésion est passé de 37 à 69 % entre 1973 et 86. Par contre, au Danemark, les attitudes hostiles se sont renforcées au cours de cette période, passant de 32 à 39 %. Enfin, en Belgique, l'intérêt pour les problèmes de la Communauté a connu une



évolution importante : en 1973, seulement 10 % des Belges disaient s'y intéresser „beaucoup” contre 46 %, „pas du tout” ; en

1986, ces deux pourcentages se sont pratiquement renversés (23 % „beaucoup” et 17 % „pas du tout”).

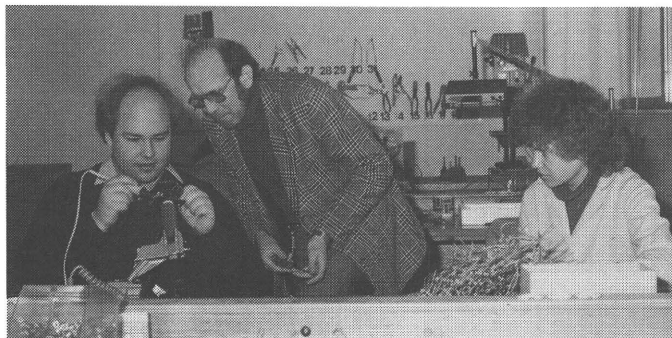
1987 : L'année du rendez-vous

Comme cadeau pour le trentième anniversaire des CE, la Commission a offert au Conseil et au Parlement un programme de travail de 70 pages dont Jacques Delors a donné lecture aux députés de Strasbourg le 18 février. Anniversaire mis à part, cette année n'est pas comme les autres. Avec l'entrée en vigueur de l'Acte Unique décidé à Luxembourg en décembre 1985, les Douze tiennent enfin le moyen, grâce au recours généralisé au vote à la majorité, d'accélérer la réalisation du „grand marché”, condition sine qua non de leur émergence industrielle au niveau de leurs concurrents — Etats-Unis et Japon. Mais un obstacle majeur se dresse sur leur route : l'insuffisance des ressources financières communes, un déficit de 2 à 3 milliards d'ECU dès cette année. La CE éclate dans un vêtement devenu trop étroit. Les Etats membres doivent lui tailler une nouvelle cote et adapter, voire transformer les règles adoptées en 1970 pour son financement. Pas de nouvelles ressources cependant sans un „deal” qui garantisse aux pays du „Nord” un strict contrôle des dépenses agricoles et à ceux du „Sud” des transferts financiers substantiels via les Fonds européens. La première tâche de la Commission sera d'arracher ce compromis. Pour l'heure, voici une sélection des actions annoncées qui nous paraissent les plus intéressantes.

Marché intérieur

Marchés publics : proposition, fin février, pour „l'ouverture à la concurrence des marchés de travaux et de fournitures dans les secteurs encore exclus (télécommunications, énergie, eaux, transports)”.

Fiscalité indirecte : Proposition en mars sur le rapprochement des taux de TVA et l'établissement d'un système de compensation. Proposition pour l'harmonisation des accises.



Priorité aux PME

Normalisations : „Consolidation des décisions prises en 1986 (première étape de la standardisation dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications, reconnaissance mutuelle des agréments de terminaux de télécommunication, spécifications techniques pour la diffusion directe par satellite) pour progresser rapidement dans d'autres secteurs (biotechnologie, audiovisuel, téléphone mobile, paiement électronique)”.

Mouvement des capitaux : La Commission présentera une étude sur les implications de l'intégration financière et, en avril 87, un rapport sur les conditions requises pour une libération complète des mouvements de capitaux. Dans le courant de 1987, projet de directive visant une libération complète des mouvements de capitaux, assortie de propositions concernant la rénovation des instruments communautaires de soutien aux balances des paiements et une actualisation de la directive de 1972 relative aux mouvements de capitaux avec les pays tiers. D'ici la fin 87 la Commission fera un rapport sur l'état de fonctionnement du SME et l'avancement de la libération des flux de capitaux.

Banques : „Poursuite des efforts pour obtenir du Conseil l'adoption des directives proposées en 1985/86, (crédits hypothécaire, fonds propres, assainissement et liquidation, traitement des succursales de banques étrangères). Propositions de deuxième directive visant à coordonner les dispositions législa-

tives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité d'établissement de crédit et son service ; harmonisation en matière de coefficients de solvabilité”.

Assurances : „Effort pour obtenir, l'adoption, par le Conseil, de la seconde directive en matière d'assurance (excepté l'assurance-vie) et les directives en matière de contrats d'assurance, protection juridique, assurance-crédit, liquidation et comptes annuels ; propositions de directives concernant l'assurance responsabilité civile automobile et la libre prestation des services en assurance-vie.

Entreprises : Poursuite des travaux sur le droit des sociétés et l'harmonisation de la fiscalité, de manière à créer un climat favorable à la coopération.

Concurrence : Projet de règlement sur les contrats de franchisage, d'ici juin. Inventaire des aides d'Etat dans la CE. Retour progressif à la concurrence dans les secteurs sensibles de la sidérurgie et des chantiers navals.

Recherche

Une fois adopté le programme-cadre 1987/1991, voici les nouveaux projets que la Commission va lancer : programme concernant le cancer et le SIDA ; lancement de Delta (Development of European Learning by Technological Advance), Drive (Dedicated Road and Intelligent Vehicles in Europe), Euroaim (European Advanced Informatics in Medicine). Préparation de Tedis (Trade Electronic Data Inter-

change System) et poursuite de Insis (Interinstitutional System for Information on Integration Services) et Caddia (Coopération dans l'Automatisation des Données et de la Documentation dans les Importations/Exportations et l'Agriculture) ; lancement de la 2e phase du programme Brite (Technologie industrielle) et d'un programme d'action sur les biotechnologies dans le secteur agro-industriel.

PME

1987 sera la première année d'application des orientations décidées en 1986 pour faciliter la vie et le développement des PME. On prévoit des propositions en matière de fiscalité et de droit des sociétés, ainsi que sur la législation des coopératives. Un ensemble de mesures seront développées afin de compenser les handicaps que supportent les PME dans le domaine de l'information, de la création d'entreprises et de l'exportation. Adaptation des moyens de financement. Deux programmes enfin — BC Net (Business Cooperation Network) et Sprint (Assistance à l'innovation et au transfert des technologies) seront lancés ou poursuivis pour favoriser la coopération entre entreprises.

Relations extérieures

Un challenge, l'engagement de l'Uruguay Round, dominera l'actualité. La Commission doit, en outre, finaliser la conclusion de nouveaux accords commerciaux et protocoles financiers concernant les pays méditerranéens. A l'Ouest, „maintien d'un dialogue étroit avec les Etats-Unis, notamment dans la lutte contre le protectionnisme mondial” et poursuite des efforts en vue de l'ouverture du marché japonais. A l'Est, la normalisation des relations avec les pays du COMECON continue. (Article adapté de „La Lettre européenne” n° 287)

1987 : L'Année européenne de l'Environnement

Lancée en mars 1985 par les Chefs d'Etats et de Gouvernements, l'Année européenne de l'Environnement succède à plusieurs autres : celle de la sécurité routière, de la musique, etc... Mais elle s'en distingue fondamentalement.

En effet, c'est la première fois qu'un thème de cette envergure suscite un consensus de la CE toute entière. C'est la première fois aussi qu'une telle initiative donne lieu à un véritable programme communautaire et qu'une série de manifestations identiques sont prévues, aux mêmes moments, dans les douze pays membres.

L'environnement est l'une des préoccupations majeures de notre temps, mais jusqu'ici, chacun agissait en ordre dispersé.

Comme l'a dit Stanley Clinton Davis, commissaire européen chargé de l'Environnement, „L'Année européenne de l'Environnement favorisera une nouvelle approche et un nouveau sens des priorités. Les citoyens insisteront pour que l'environnement reçoive la place qu'il mérite dans l'élaboration des différentes politiques”.

Objectifs

L'Année européenne qui commence le 19 mars, s'est fixé quatre grands objectifs concrets :

- sensibiliser les citoyens de la Communauté à l'importance de la protection de l'environnement et réaliser, dans ce but, des actions concrètes et exemplaires ;
- favoriser une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement dans les différentes politiques menées par la Communauté et ses Etats membres, en particulier dans ses politiques économique, industrielle, agricole, sociale ...
- faire valoir la dimension européenne de la politique de l'environnement ;
- montrer les progrès déjà accomplis par la politique communautaire de l'environnement depuis sa création.

Deux types de programme seront mis en œuvre durant l'Année européenne, communautaire d'une part et nationaux de l'autre.

Cette double action est très importante, car elle montre le souci du Conseil européen de respecter les particularités de chaque Etat membre tout en promouvant la plus grande cohésion possible au niveau communautaire. Les programmes nationaux seront établis et coordonnés par les 12 comités nationaux et le programme communautaire par la Commission, avec l'aide d'un Comité directeur. Ainsi pourra-t-on organiser, simultanément et sur des thèmes communs, des campagnes adaptées à la situation de chaque pays.

Le programme communautaire

Ce programme s'articulera autour de plusieurs thèmes orientés vers les quatre grands objectifs de l'Année.

Pour une meilleure efficacité, les actions se concentreront sur des cibles privilégiées : les entreprises, les collectivités locales, le grand public, les milieux universitaires et scolaires et les administrations nationales.

Entreprises

Premiers thèmes, les technologies propres et le savoir-faire en matière d'environnement qui sont au centre de la vaste action de sensibilisation que constitue l'Année européenne de l'Environnement.

Trois concours seront organisés, de même que sept grandes expositions technologiques et diverses manifestations visant à rapprocher les producteurs des utilisateurs. Le premier concours concerne la technologie de réduction de la pollution. Le deuxième s'intitule „conception du meilleur produit environnemental” (produit „vert”). Enfin, le concours pour l'exportation de la techno-

logie environnementale la plus appropriée comprend trois catégories : la conservation des ressources, le rapport coût/efficacité et l'utilisation des ressources locales. Chacun de ces concours sera organisé au niveau national, avec la participation des milieux de l'industrie et des affaires.

La Commission installera également des stands d'exposition dans sept foires spécialisées qui se dérouleront dans différentes villes européennes et, pour développer l'exportation des technologies nouvelles de dépollution, elle organisera deux grandes missions commerciales avec des pays tiers.

Collectivités locales

Ces collectivités sont en première ligne pour l'amélioration concrète de l'environnement. Il est donc impératif de les encourager. La Commission prévoit d'organiser à leur intention quatre concours, dont le thème commun sera „Un environnement de qualité pour l'Europe”. Ces concours auront pour thèmes les „Villes propres” ; les meilleures actions de conservation du cadre urbain et du patrimoine architectural ; les cités jumelées dont les efforts communs auront permis de résoudre un problème environnemental et le prix de la „meilleure action de conservation” décerné à des individus, ou des organisations qui se seront distingués dans la protection de l'environnement.

Sensibilisation

Quatre actions de sensibilisation se dérouleront **simultanément** dans les douze pays membres :

- la campagne de protection de la forêt contre les incendies et les pluies acides, durant l'été 1987.
- la campagne „Mers propres” comprendra deux types d'actions pour améliorer la qualité des plages et celle des eaux. Du 26 juillet au 1er août 1987, de jeunes volontaires effec-

tueront une série de sondages auprès des baigneurs qui permettront par la suite de comparer certaines plages populaires de la Communauté. Par ailleurs, une charte des utilisateurs de la mer sera établie qui servira de base pour l'attribution du „Pavillon bleu des Ports d'Europe” et du „Pavillon bleu des plages d'Europe”.

— la semaine „Eau” comprendra une série d'actions visant à améliorer la qualité des eaux douces et marines.

— la campagne „Recyclage” culminera en octobre 1987 avec des actions de sensibilisation à la réduction des déchets, à celle des risques pour la santé humaine, à une meilleure gestion des ressources et aux économies d'énergie.

Jeunes

Pour sensibiliser les jeunes, une initiative consistera à développer la coopération européenne entre les milieux universitaires et les producteurs et utilisateurs de technologies propres.

De plus, le 34ème concours organisé par la „Journée européenne à l'Ecole” (qui se déroulera dans les 18 pays du Conseil de l'Europe) aura pour thème l'environnement.

Les administrations nationales

Chaque année, 20 milliards d'écus sont consacrés aux Fonds structurels de la Communauté, mais seule une faible partie de cette somme est destinée aux problèmes liés à l'environnement. Il faut profiter de l'Année européenne pour inciter les administrations nationales à présenter des projets environnementaux que financeront les fonds communautaires (FEOGA et FEDER).

La Commission a également décidé de soutenir financièrement des actions de formation professionnelle et d'organiser des échanges entre responsables de différents Etats membres.

Les „verts” défis de l'Europe

La Communauté européenne s'est, depuis plus de dix ans, attachée à répondre aux préoccupations écologistes d'une société qui n'a de cesse de s'industrialiser. Dans l'Acte Unique, la protection de l'environnement est désormais reconnue expressément comme politique européenne à part entière. Une dizaine d'années ont donc suffi pour transformer une conscience commune en une véritable responsabilité politique. C'est le 19 octobre 1972 en effet, lors du Sommet européen de Paris, qu'a été proclamée pour la première fois la nécessité de mener une telle politique. Trois programmes d'action communautaires ont couvert les années 1973-1986. Un quatrième, en passe d'être adopté par les ministres de la Communauté, couvrira les années 1987 à 1992.

L'action communautaire s'intéresse à l'ensemble des ressources naturelles, mais aussi à la qualité du cadre de vie. Les moyens utilisés vont de l'étude et la recherche scientifique à l'adoption de directives européennes qui imposent aux Etats membres de la Communauté d'élaborer des lois ou règlements propres à assurer le respect des dispositions communautaires.

Lutte contre les pollutions

Sauvegarder le milieu aquatique de la Communauté est l'un des grands axes de la politique européenne. Une importante directive impose que l'on fixe des limites aux déversements de substances dangereuses dans les eaux. Cela a déjà été fait pour le mercure, le cadmium, le pentachlorophénol, le tétrachlorure de carbone et des pesticides comme le DDT et l'hexachlorocyclohexane. Pas moins d'une centaine d'autres produits requérant une attention prioritaire en raison de leur toxicité sont encore à l'étu-

de. D'autres textes réglementent de façon significative la qualité des eaux de baignade, des eaux alimentaires, des eaux douces, des eaux superficielles et souterraines ou encore de celles destinées à l'élevage des crustacés. La pollution marine retient aussi l'attention de la CE. De nature plus internationale, elle l'a amenée à participer activement à plusieurs conventions internationales ou régionales. La Commission européenne participera, par exemple, cette année à une deuxième conférence régionale pour la protection de la mer du Nord. En 1978, à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz, la Communauté a adopté un programme d'action visant à contrôler et réduire les déversements — accidentels ou non — en mer d'hydrocarbures. Certains processus industriels reconnus polluants comme l'industrie du dioxyde de titane, dont les rejets sont générateurs de „boues rouges” qui affectent le plancton, font également l'objet de réglementations.

Pluies acides

Une autre grande priorité de la politique européenne d'environnement est la lutte contre la pollution atmosphérique. Le sujet est d'actualité. La presse a largement et à de nombreuses reprises fait écho des irréparables désastres des „pluies acides”. Si les scientifiques du monde entier plangent et se contredisent sur les causes exactes de ce fléau, il est clair que ces retombées acides sont le prix d'une sur-industrialisation. La CE œuvre pour réaliser l'équilibre entre les nécessités de la vie industrielle et la protection de l'environnement. Des directives limitent la pollution émise par les gaz d'échappement des automobiles diesel ou non — on envisage d'imposer à court terme un pot d'échappement catalytique transformant l'air vicié en air

sain sur les voitures de grosse cylindrée et des recherches se poursuivent activement pour mettre au point d'autres techniques anti-pollution moins onéreuses — et des tracteurs agricoles ou forestiers. D'autres réglementations communautaires importantes portent sur la teneur en soufre du gasoil et en plomb de l'essence. La première est actuellement en cours de révision au sein du Conseil tandis que la seconde a été modifiée officiellement en 1985. Elle réduit de façon significative la teneur en plomb permise dans l'essence. La plupart des pays de la CE dont la Belgique ont d'ailleurs déjà introduit sur leur territoire un réseau de pompes à „essence sans plomb”.

La CE s'est aussi engagée en 1984 à lutter contre la pollution industrielle. Elle étudie depuis un texte élaboré par la Commission fixant des limites aux rejets d'anhydride sulfureux, d'oxydes d'azote et de poussières contenus dans les fumées émises par les cheminées des grandes industries de combustion, telles que les centrales thermiques et les cokeries. Les responsables politiques de la Communauté ne sont pas encore parvenus à harmoniser leurs points de vue, certains invoquant l'inégalité des situations nationales. D'autres directives européennes réglementent de manière globale la qualité de l'air en fixant des limites pour l'anhydride sulfureux, les particules en suspension, le plomb, les chlorofluorocarbones, le dioxyde d'azote, l'amiante contenus dans l'atmosphère.

Produits chimiques

Maîtriser l'impact des produits chimiques dans l'environnement est l'objectif de plusieurs directives qui établissent des normes de biodégradabilité pour les détergents et de classification, d'emballage et d'étiquetage pour les pesti-

cides, les solvants et les peintures. La Communauté limite aussi l'emploi de produits dangereux, notamment les „chlorofluorocarbones” utilisés dans les aérosols et destructeurs de la couche d'ozone qui nous protège des rayons ultraviolets.

Des accidents comme Seveso en Italie en 1976, Bophal en Inde en 1985 et plus récemment, en novembre 1986, l'incendie de l'usine chimique Sandoz en Suisse qui a pollué de manière dramatique les eaux du Rhin amènent la Communauté à tout mettre en œuvre pour prévenir de telles catastrophes et réagir immédiatement lorsqu'elles surviennent. Une directive visant la prévention des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles, imposant des mesures de sécurité strictes et des plans d'intervention, a été adoptée en 1982 et mise à jour en juin 1986. Depuis l'accident de Sandoz, la Commission étudie comment améliorer les mesures communautaires de prévention, d'information et harmoniser les législations européennes régissant la manipulation des substances chimiques. Elle examine en outre comment étendre et renforcer la coopération avec les pays tiers.

Si l'une des nuisances les plus insidieuses de notre temps est sans conteste le bruit, la Communauté n'y est pas restée sourde. Elle a fixé des niveaux sonores maxima pour les bruits provoqués par les camions, les voitures, les motos, les tracteurs, les avions subsoniques, les engins de chantier, les marteaux-piqueurs, les grues, les tondeuses à gazon, les moto-compresseurs ainsi que les groupes électrogènes de puissance et soudage. Devraient encore s'ajouter à cette liste les hélicoptères, les pelles hydrauliques, les appareils domestiques et les trains pour lesquels des propositions sont en cours d'examen.

Mieux gérer le milieu

Mieux connaître, c'est mieux protéger. La CE a mis au point une méthode de cartographie écologique qui aide à visualiser les données relatives à l'environnement et à les confronter avec les demandes socio-économiques qui orientent les décisions d'aménagement du territoire. Elle a aussi prévu que tout projet industriel, agricole ou d'infrastructure fasse l'objet, avant réalisation, d'une étude de ses impacts sur l'environnement. Parler d'une meilleure gestion de la nature retombe inévitablement sur les problèmes agricoles de notre temps. Les responsables agricoles le savent et consacrent une part de leurs efforts à mieux concilier exploitation des terres et sauvegarde des ressources. L'utilisation des boues d'épuration a été réglementée, ainsi que celle des pesticides ; des mesures spéciales, aides au reboisement et à la valorisation des sols, ont été prises pour certaines régions méditerranéennes et de montagne. De nombreuses espèces de flore et faune sont aujourd'hui en voie d'extinction. Une directive protège les habitats de près de cent oiseaux, limite la chasse, interdit les captures massives. Mais l'action la plus connue de la CE est sans conteste son strict règlement imposant un embargo sur les produits dérivés des bœufs-phoques.

Gaspillage

Sauvegarder les ressources naturelles veut dire lutter contre le gaspillage. La Communauté a instauré des règles pour l'élimination et la valorisation des déchets, et en particulier, les PCB/PCT, huiles usagées, déchets toxiques et dangereux, emballages pour liquides alimentaires. Des programmes de recherche visent à mieux recycler les déchets urbains et industriels, les papiers et cartons



dont la Communauté est largement importatrice.

La mise en œuvre d'une telle politique d'environnement suppose un certain nombre de moyens. Depuis 1973, la Communauté a accru son effort de recherche dans ce domaine. Elle a, en juin 1986, adopté un vaste programme en trois volets qui couvrira les années 1986 à 1990 : la protection de l'environnement proprement dite, la climatologie ou impact sur le climat des activités humaines et les risques technologiques majeurs. Les grands problèmes d'aujourd'hui comme les pluies acides, la qualité de l'eau, l'air et du sol, le recyclage des déchets toxiques, la prévention des accidents industriels, les techniques moins polluantes, etc. comptent parmi les travaux prioritaires.

La politique sociale recoupe inévitablement celle

de l'environnement. Des directives protègent les travailleurs contre les risques liés à l'utilisation industrielle du plomb et de l'amiante. Les ministres examinent encore d'autres textes fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle pour une centaine de produits dont l'acétone, le cuivre, le brome, l'iode et pour des agents réputés cancérigènes comme la benzidine.

Pour être complète, une politique d'environnement ne peut ignorer les risques de l'utilisation de l'énergie nucléaire. 1986 restera l'année de l'accident de Tchernobyl. La sécurité nucléaire est pour la première fois inscrite dans le programme d'action communautaire. Il y est reconnu qu'un nombre d'aspects spécifiques à l'environnement doivent être examinés en détail. Convient-il d'appliquer des limites

d'émission aux installations nucléaires, d'harmoniser les mesures de sûreté ou d'améliorer les mesures préventives pour la protection du public ?

Enfin, la Communauté a fait un considérable pas en avant pour former et informer le public. Publication de rapports annuels sur l'état de l'environnement, inventaires, centres de documentation, organisation de colloques, conférences, réalisation d'expériences pilotes dans les écoles pour sensibiliser les jeunes aux problèmes de leur environnement.

La diversité des actions de la CE dans le domaine de l'environnement, dont l'impact va bien au-delà de la simple „protection de la nature”, est à la mesure des défis énormes qui se posent à l'Europe.

Marina Znamensky

Professeur Paul Duvigneaud
**„La pollution de l'air, fléau n° 1
 en Belgique”**

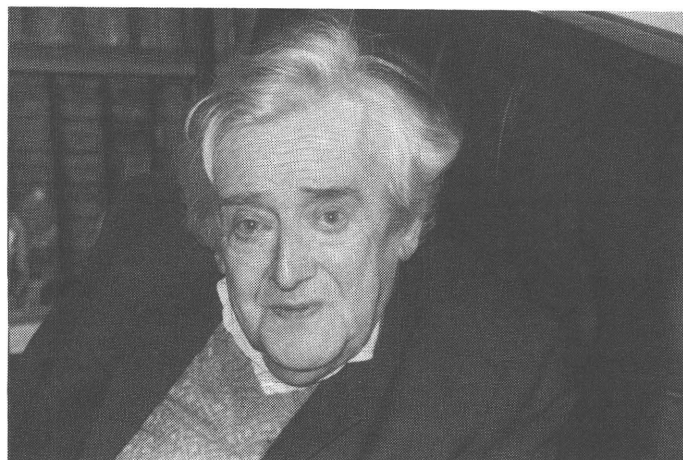
Paul Duvigneaud, professeur émérite de l'ULB en botanique et écologie, docteur honoris causa de la Sorbonne et auteur d'un livre „La Synthèse écologique”, donne son point de vue sur les principaux points noirs de l'environnement en Belgique.

Paul Duvigneaud : La Belgique est surtout victime de la pollution atmosphérique, parce que la densité des industries est grande dans les trois régions du pays et aussi en raison de la pollution de la circulation automobile, qui est aussi polluante que les chaudières des industries. Le chauffage domestique a également sa part de responsabilité dans les agglomérations, car il dégage du bioxyde de soufre et des oxydes d'azote qui sont, eux-mêmes, des précurseurs de l'acide sulfurique particulièrement nocif pour les sujets sensibles des bronches. Quant aux oxydes d'azote rejetés par les tuyaux d'échappement des automobiles, ils peuvent aussi se transformer en acide nitrique, ou en ozone sous l'effet des rayons solaires. Autres problèmes, les pesticides et les engrais, qui sont dangereux pour la faune naturelle et les animaux. En effet, suite à l'action de la pluie, l'eau des rivières, enrichie d'engrais, produit un excès d'algues qui, en pourrissant, consomment l'oxygène indispensable à la survie des poissons. Cette forme de pollution maritime va, elle-même, augmenter la production de certains insectes, notamment les larves de similies, qui s'échapperont plus tard des rivières pour attaquer le bétail et lui inoculer des maladies mortelles.

Pluies acides

Eur info : La Belgique est aussi touchée par les pluies acides.

PD : Le problème se pose essentiellement à l'est du pays. Jusqu'à présent, je ne crois pas qu'elles ont eu de graves conséquences, bien qu'elles pourraient en avoir à plus long terme.



Professeur Paul Duvigneaud

Rien n'indique, pour le moment, que les pluies acides soient responsables du déclin forestier. J'ai moi-même pu constater que leur acidité n'est pas plus élevée aujourd'hui que dans les années trente, quand j'ai fait ma thèse de doctorat sur les lichens. Il faut aussi remarquer que les espèces atteintes ont toutes été introduites assez récemment, notamment les épicéas. Ces arbres ont trouvé dans notre pays des conditions qui leur étaient favorables, rendant peu à peu nos sols plus acides. De plus, presque toutes les forêts sont parcourues aujourd'hui par des routes. Par temps clair, le soleil agit sur les oxydes d'azote qui, en présence d'hydrocarbures — car il y a toujours un peu d'essence qui se dégage des tuyaux d'échappement — forment une substance qui est

extrêmement nocive pour les plantes et l'homme. Le phénomène est d'autant plus grave que les résineux fournissent eux-mêmes des hydrocarbures sous l'action des rayons solaires. En Russie, on a mesuré qu'il se dégage jusqu'une tonne de résine, par an et par hectare, dans certaines forêts du sud. Même si les pluies acides ne font donc que s'ajouter à cet ensemble de facteurs, je crois qu'il ne faut pas sous-estimer le déclin forestier. On en mesure bien la gravité quand on sait qu'un hectare de feuillus dégage 15 tonnes d'oxygène par an !

„Mauvais coucheurs”

EI : La politique d'environnement de la Belgique vous paraît-elle adaptée ?

PD : Certainement pas. Il manque d'abord dans ce

pays des études scientifiques suffisantes. Les recherches en écologie, et plus spécialement en écologie agricole, sont trop peu appuyées par les autorités. Les véritables chercheurs, ceux qui n'ont pas de parti pris, sont considérés généralement comme de „mauvais coucheurs” à cause de leurs critiques. Il y a un manque de compréhension des autorités pour la recherche qui inouï. Par conséquent, on ne connaît pas les vrais problèmes de l'environnement, ni les mesures à prendre en cas de catastrophe.

EI : La lutte contre la pollution ignore les frontières. Ne devrait-elle pas passer obligatoirement par la construction d'une véritable alliance européenne en la matière ?

PD : Sans aucun doute. Mais l'alliance européenne doit d'abord se faire sur l'écologie. Il devrait y avoir une union des écologistes pour entreprendre des études en commun et tenter avant tout de définir l'écosystème. Les problèmes sont tellement complexes qu'ils nécessitent énormément de réflexions de la part de chercheurs de formations les plus diverses.

EI : Quelles mesures d'intervention espérez-vous de la Communauté européenne ?

PD : Que celle-ci crée un département de l'environnement qui soit réellement fonctionnel et qui fasse appel à des groupes d'universitaires intéressés par les problèmes écologiques. La Communauté européenne pourrait subsidier ces recherches fondamentales pour notre avenir. Face aux problèmes actuels, l'Europe a ses responsabilités, étant donné la grande densité de sa population et son niveau avancé de civilisation. La mise en commun des ressources naturelles et leur étude devraient aider à former une identité européenne qui manque complètement pour le moment.

Emprunt Euratom en francs belges

La Commission des Communautés européennes vient de négocier un emprunt de 6,5 milliards de francs belges qui sera émis au nom de la Communauté européenne de l'Energie atomique. Il s'agit d'une émission à 10 ans, comportant un taux d'intérêt de 7 3/4 % et un prix d'émission de 99 %, conditions similaires à celles du

récent emprunt de l'Etat belge mais s'appliquant à une durée plus longue.

L'emprunt sera émis par les principales banques du pays.

Le produit de l'emprunt sera affecté pour le financement de centrales nucléaires de puissance et la production industrielle d'électricité d'origine nucléaire.

Luc Versteyleen

„L'environnement, c'est plus que les arbres et les petits oiseaux”

Luc Versteyleen, prêtre jésuite, est une figure de proue des écologistes flamands. Il a notamment été l'un des fondateurs du parti des Verts, Agalev.

Eur info : *Comment vous êtes-vous intéressé à l'environnement ?*

Luc Versteyleen : J'ai été longtemps professeur au Collège Xaverius à Borgerhout, et l'environnement qui m'a toujours paru le plus directement menacé, c'est celui des jeunes entre 12 et 18 ans. Je parle du manque d'espace respirable pour les jeunes à l'école. Dans sa forme la plus extraordinaire, on pouvait le remarquer par le nombre toujours croissant de suicides.

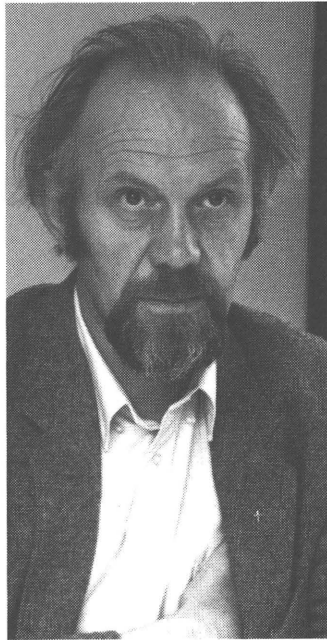
EI : *Qu'est ce qui vous permet de déduire cela ?*

LV : Comme prêtre, j'étais souvent appelé au chevet d'enfants qui avaient tenté à leur vie. Ce qui m'a le plus surpris, c'est que les jeunes, quand ils cherchaient à mourir de façon volontaire, choisissaient toujours l'un de ces quatre moyens : l'eau, l'air, la terre ou le feu. Un fusil, la noyade, l'immolation... tandis que les adultes avalent une pilule. Selon moi, les jeunes ont recours à ces éléments depuis que l'homme a commencé à les gaspiller pour la croissance de son économie, avec pour conséquence que l'air est contaminé, l'eau polluée, que la terre se couvre de béton et que le feu n'appartient plus à notre champ visuel habituel. L'environnement, c'est autre chose que les arbres et les petits oiseaux ; c'est en premier lieu un espace pour respirer.

Vivre dans une brasserie

EI : *Comment est né le mouvement des Verts ?*

LV : Au début des années 70, je n'avais pas seulement l'impression que l'école étouffait de nombreux jeunes, mais aussi que les jeunes gens entre eux ne se faisaient pas de cadeaux. Dans ma classe, la troisième moderne, donc des adolescents de 14 ans,



Luc Versteyleen

six élèves ont échoué en 1970. Onze d'entre eux et les six élèves recalés sont venus habiter avec moi durant le dernier trimestre dans une brasserie abandonnée de Viersel. Chacun s'est engagé à épauler ses six camarades, de sorte qu'ils ont finalement réussi ! Mais ces gars-là ne passaient pas tout leur temps à étudier. Ils échangeaient aussi leurs sentiments. Et ils ont écrit leur expérience de façon si remarquable que nous l'avons publiée sous le titre „Vie dans la brasserie”. C'était d'abord destiné aux parents et aux amis, mais ça a pris de l'ampleur pour finalement nous conduire à la maison d'édition „Stil Leven”.

L'arme du vélo

LV : En 72, après l'agonie et la mort d'une petite école rurale de Massenhoven, nous avons redonné vie à un enseignement non-directif.

Puis, l'année suivante, a débuté l'action contre le canal de Duw. Nous avons cherché une autre forme d'opposition que la manifestation classique : c'est devenu le „vélo vert”. Le vélo, qui est toujours considéré comme une arme dans l'armée belge, nous l'avons utilisé contre le sys-

tème. Nous voulions une forme de protestation qui n'effraie pas les gens, mais au contraire, attirerait leur sympathie.

C.I.A.

LV : „La vie dans une brasserie”, la maison d'édition et les vélos verts, tout cela a donné naissance à Agalev. Le mouvement était principalement d'inspiration chrétienne mais s'adressait aussi à d'autres formes de pensées. Je fus, un jour, invité à l'Ambassade américaine où l'on m'a demandé si j'étais disposé à fournir divers renseignements. Je rencontrai une dame très charmante, membre de la CIA. La question qu'elle voulait me poser qui, visiblement, la turlupinait, c'était que dans un pays profondément catholique, la contestation provienne aussi de personnes catholiques. Elle m'a alors énuméré une série d'événements : la pétition envoyée par 400 prêtres au ministre des Affaires étrangères Tindemans au sujet du Salvador; les 30 professeurs et prêtres catholiques qui ont bloqué avec des fleurs un convoi d'armement à Zwankendamme, un an après l'assassinat du cardinal Romero ; les religieuses qui participaient en groupes aux manifs anti-nucléaires et les prêtres qui se sont opposés collectivement à l'installation des missiles. La dame voulait aussi savoir pourquoi je m'étais retiré d'un parti que j'avais moi-même fondé. Je suis parti parce que ça valait mieux pour moi et que j'ai en horreur le culte de la personnalité. Quand j'ai raconté ça à mon interlocutrice, j'ai compris à sa réponse qu'elle me trouvait moins dangereux lorsqu'on pouvait me coller une étiquette politique.

Les femmes au foyer, au Parlement

EI : *Expliquez-nous le succès des Verts ?*

LV : Ils n'ont pas partout la même influence. En France et aux Pays-Bas, c'est un échec, peut-être

parce qu'ils ont peu d'opinions originales et qu'ils sont trop tournés vers les problèmes de pollution. Pour nous, l'environnement n'est pas accessoire mais nous avons toujours été soucieux de paix, de problèmes éthiques. Je présume que les gens nous font confiance parce qu'ils sentent instinctivement que nous luttons pour des valeurs essentielles : la sobriété dans la consommation, la convivialité en lieu et place de la concurrence, la douceur de vivre plutôt le productivisme. Ce sont des valeurs auxquelles tout le monde peut adhérer. En outre, je pense que notre manière d'inspirer la confiance est assez excitante. Manifester en vélo, envoyer des femmes ménagères ou des étudiants au Parlement... „c'est chouette” disent les gens. „Si je n'étais pas aussi vieux, je serais aussi de la partie”.

Abêtissement

EI : *Attendez-vous quelque chose de la CE en fonction des valeurs pour lesquelles vous vous battez ?*

LV (soupir) : Je pourrais dire naturellement que la Communauté doit prendre des mesures. Les grands problèmes se trouvent ailleurs pour moi. Dans le tram ou dans la rue, c'est la solitude des gens, des vieilles personnes surtout qui m'interpelle. Cette mère qui abandonne ses deux enfants dans un supermarché, chacun la montre du doigt mais c'est pourtant un signe de désespoir. Les pluies acides et la couche d'ozone sont aussi des sujets importants, mais ça, tout le monde en est conscient. Par contre, l'abêtissement des gens par les médias, le lotto ou le toto, les radios libres... je ne vois pas ces thèmes là traités de sitôt au niveau politique.

Et comme résultat au niveau de l'environnement, je prévois que l'Europe deviendra un grand terrain de golf pour les riches. Alors ils pourront dire : regardez comme l'Europe est devenue verte.

Les Européens sont inquiets et le disent

Un seul Européen sur dix pense encore aujourd'hui que la protection de l'environnement passe après le développement économique d'un pays. D'un sondage d'opinion réalisé en mars dernier, par la Commission européenne, sous le titre „Les Européens et leur Environnement en 1986”, il apparaît clairement que l'inquiétude suscitée par les grands problèmes actuels de notre environnement ne fait que s'accroître. Pollution de l'air, de l'eau, cela avant même les catastrophes de Tchernobyl en Union Soviétique et de Sandoz en Suisse, mais aussi disparition d'espèces animales et végétales perturbent lourdement la quiétude des Européens. 72 % d'entre eux jugent la protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions comme „un problème immédiat et urgent”. C'est avant tout le souci de leur santé et de leurs conditions de vie qu'ils mettent en avant pour justifier que l'on consacre des sommes importantes à sa préservation. Dans certains pays dont la Belgique, la majorité pense aussi qu'en développant et en aidant financièrement les entreprises régionales qui travaillent dans l'environnement, l'Etat contribue de manière efficace à la création d'emplois nouveaux. Deux tiers des Européens reconnaissent d'ailleurs aux pouvoirs publics une certaine volonté d'agir pour protéger l'environnement. Vite déçue car les actions entreprises apparaissent, aux yeux du public, davantage comme des velléités que comme de réels efforts. En Belgique (56 %), au Luxembourg (63 %), aux Pays-Bas (55 %), en Allemagne fédérale (51 %) et en Italie (54 %), plus de la moitié des personnes interrogées considère qu'ils ne s'en „occupent pas efficacement”.

Pollution chimique

Il existe pourtant une réelle attente, chez les Européens, pour une meilleur



leure information dans le domaine de l'environnement. Surtout, et là de manière unanime, sur les dangers des produits chimiques. Un quart des Belges, souhaite aussi être bien mieux informés au sujet des mesures préventives prises par les industries

dangereuses de la région et des possibilités d'élimination propre des déchets. Cela dit, parmi toutes les atteintes que subit l'environnement, celle jugée la plus grave par la majorité, soit 59 % de l'ensemble de la population de la CE, est sans conteste la pollution

chimique de l'air et des eaux provoquée par les activités industrielles. Véritable star de l'angoisse puisque l'utilisation de produits chimiques tels que désherbants, insecticides et engrais dans l'agriculture occupe le troisième rang des préoccupations. Vient en second les nuisances apportées par les débris qui traînent dans les rues, les espaces verts et les plages. Les déchets industriels abandonnés çà et là, la pollution de la mer et du littoral par le mazout, les pluies acides, les constructions sauvages dégradant le paysage, le gaspillage des ressources naturelles rares, le bruit ambiant et l'érosion des terres sont autant de sujets inquiétants. Il est enfin singulier de constater que le pays le moins préoccupé par son environnement et celui du monde est la Belgique. Cette dernière fait aussi partie d'un groupe de cinq autres dont le degré d'inquiétude sur les différents problèmes d'environnement n'a pas connu d'évolution significative depuis 1982. Contrairement à la France, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas où il a connu une évolution proche de celle de la CE dans son ensemble.

L'Année en Belgique ?

La Belgique, en tant que Présidente du Conseil des CE, organisera l'ouverture de l'Année Européenne de l'Environnement, le 19 mars 1987 au Palais d'Egmont, en présence des principales autorités communautaires et nationales en matière d'environnement. Cette cérémonie sera précédée par un Conseil des ministres de l'Environnement à l'issue duquel ceux-ci inaugureront, au Rond-Point Schuman, une statue symbolisant l'emblème de l'Année européenne de l'Environnement. Une représentation du ballet Mudra (ballet des Jeunes de Béjart) terminera la cérémonie officielle.

Le Comité national belge a reçu un premier soutien de la Commission (5 millions de FB) pour organiser des actions de sensibilisa-

tion et d'information du grand public :

□ un bulletin d'information sur les activités du Comité belge.

□ une action nationale d'analyse de l'application des directives communautaires en matière d'environnement entreprise par Interenvironnement/Bond Beter Leefmilieu. Diffusion des résultats de l'enquête lors d'un colloque.

□ des actions télévisées à destination du grand public (spots d'intérêt général pour la BRT et émissions „Le Jardin Extraordinaire” pour la RTBF).

□ actions du Comité universitaire francophone dans 7 villes. D'autres projets seront entrepris, avec la participation de la CE, du gouvernement national et d'entreprises privées, en 1987.

Plein feux sur les PME

La Commission européenne a lancé une vaste campagne d'information pour mieux faire connaître aux PME les mesures prises par la Communauté pour les assister. Plus de 100 séminaires seront organisés, dont une douzaine en Belgique, a expliqué le commissaire européen chargé des PME, Abel Matutes, au cours d'une conférence de presse tenue au Bureau de presse et d'information des CE pour la Belgique, le 10 février. L'objectif est de sensibiliser ces entreprises qui trop souvent n'ont pas entendu parler de l'existence de fonds en leur faveur ou qui sont rebutées par les procédures administratives. Or, la Communauté a fait des efforts importants, ces dernières années, pour mieux prendre en compte les besoins des petites et moyennes entreprises. C'est ainsi qu'à côté des prêts accordés par la Banque européenne d'investissement notamment ou les subventions au titre du Fonds régional ou



Abel Matutes

social, la Commission a mis au point de nouvelles formules, comme l'action „venture consort”, les prêts globaux du Nouvel Instrument Communautaire, la promotion du capital-risque ou encore, la création d'une société spécialisée dans l'apport de fonds propres aux PME (SFI).

En Belgique, le premier séminaire a eu lieu le 17 février à Bruxelles, en collaboration avec la Fédération des Entreprises de Belgique et l'Union des Entre-

prises de Bruxelles. En Flandre, les séminaires auront lieu à Courtrai (24 mars), Hasselt (9 avril), Gand (28 avril), Anvers (7 mai) et un dernier à l'automne, à la demande des Chambres de commerce d'Anvers et de la Campine. A cette occasion, Paul Deprez, le ministre des Relations extérieures de la Communauté flamande, a indiqué que des journées d'information sur les Fonds structurels et les programmes de recherche de la CE avaient déjà été organisées dans les 5 provinces flamandes en 1986. L'Exécutif flamand a d'ailleurs demandé qu'un conseiller soit désigné pour appuyer et coordonner les demandes d'intervention présentées par les PME et une brochure sur les instruments financiers de la CE sera bientôt éditée. M. Deprez espère que la campagne d'information menée par la Commission conduira à établir des structures permanentes d'information des PME. Pour la région wallonne, des séminaires

auront lieu, en collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises, Fabrimétal et l'Entente Wallonne des Classes Moyennes, à Charleroi (7 avril), Tournai (14 avril), Arlon (5 mai), Liège (19 mai) et Namur (2 juin). Le ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes moyennes de la Région wallonne, Arnaud Decléty, apportera aussi son soutien. Ce dernier a souligné, au cours de la conférence de presse, que le montant des investissements réalisés en 1986 par les PME wallonnes, ayant bénéficié d'une aide à l'expansion économique, avait atteint 12 milliards de FB, soit une hausse de 30 % par rapport à 1985. Le ministre a l'intention de rendre ces aides „plus simples et plus sélectives”, de créer une banque de données sur les aides de la CE, de l'Etat et de la Région, de sensibiliser les élèves des écoles secondaires à l'esprit d'entreprise et de favoriser les échanges d'expérience avec d'autres pays.

„Européaniser” les cartes de paiement

Dans quelques années — on nous l'assure — l'argent liquide devrait disparaître définitivement de nos poches. Rassurez-vous, les pickpockets et le fisc n'y sont pour rien, c'est-à-dire pour rien de plus d'habitude. Ce sont les cartes de paiement qui vont remplacer les bons vieux billets de banque comme ceux-ci avaient remplacé les sequins et les louis. Fin 1985, ces cartes étaient déjà au nombre de plus de 31 millions dans l'ensemble de la Communauté; il y en avait donc une pour dix habitants.

Toujours en 1985, l'ensemble des distributeurs automatiques de billets avoisinait déjà le chiffre de 100 000 et on prévoit dans les dix ans à venir l'éclosion en Europe d'un marché de 80 millions de



cartes et de 400 000 terminaux. Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance pour le commerce de services et de marchandises de ces nouveaux moyens de paiement. C'est pourquoi la Commission vient de proposer dès à présent des mesures pour permettre l'utilisation des cartes de paiement dans toute la Communauté, indépendamment de l'endroit de leur émission.

Il est avant tout indispensable d'assurer la comptabilité technique ainsi que la réciprocité entre les différents systèmes. N'oublions pas en effet qu'ils se présentent sous deux formes de technologie : d'une part, celle des cartes munies de pistes magnétiques; d'autre part, celle des cartes dotées de micro-processeurs (les „puces”). D'où la nécessité d'une étroite coopération entre banques émettrices pour assurer également la garantie de la sécurité de leur utilisation.

A cette fin, la Commission européenne envisage un code européen de bonne conduite qui régira les relations entre les banques émettrices et les commerçants ou prestataires de services acceptant les paiements électroniques. Le code consacre-

ra des principes essentiels comme celui d'un unique terminal par caisse susceptible d'accepter toutes les cartes, l'irréversibilité des paiements, la protection des données confiées à la mémoire du système, le respect des règles de concurrence et les possibilités d'accès au système.

Aide à la Belgique

Les 106 travailleurs touchés par la fermeture, cette année, d'un train de laminoirs des Usines Boë vont bénéficier d'une aide de 11 millions de FB octroyée par la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en vue de leur réadaptation.

12 janvier

Chine — La Commission mixte CE/Chine décide d'organiser en novembre 1987 un symposium sur les investissements.

14 janvier

Emploi — La Commission adopte une communication sur la promotion des „initiatives locales d'emploi”, qui concernent plus d'un million de personnes dans la CE, et une autre sur la formation continue des salariés dans les entreprises.

15 janvier

Concurrence — La Commission européenne conteste certaines dispositions des réglementations belge et française sur le prix des livres, qui ont un caractère discriminatoire à l'égard des livres importés.

Social — La Commission ouvre ses stocks agricoles aux victimes du froid et octroie 2,5 millions d'Ecu aux associations caritatives pour la distribution de biens de première nécessité.

16 janvier

Budget — Au Conseil, une minorité de blocage (France, Danemark, RFA et Royaume-Uni) rejette la solution proposée par la Commission pour sortir de l'impasse sur le budget 87. Celle-ci ne proposait qu'un dépassement de 62 millions d'Ecu du taux maximum d'augmentation (8,1 %) des crédits d'engagement.

Etats-Unis — Les ministres des Affaires étrangères de la CE décident d'augmenter le prélèvement à l'importation sur le corn gluten feed et le riz américain, si les Etats-Unis prennent des mesures de rétorsion contre la CE pour contre-balancer les pertes sur leurs exportations de céréales à l'Espagne.

19 janvier

Agriculture — La Commission transmet au Conseil un plan visant à écouler en 2 ans plus d'un million de tonnes de beurre actuellement détenues en stocks, grâce à des avances financières des Etats membres au budget communautaire.

20 janvier

Parlement européen — Par 5 voix (241 contre 236), le chef du groupe conservateur Sir Henry Plumb l'a emporté sur son rival, le socialiste espagnol Enrique Baron, et est devenu le nouveau président du Parle-

AIDE-**MEMOIRE**

ment européen, jusqu'aux élections de 1989.

21 janvier

Agriculture — Accord unanime des Douze sur l'application des montants compensatoires monétaires au porc et aux volailles et œufs et sur les modalités de leur démantèlement dans le secteur porcin, en conséquence de la réévaluation du mark, du florin et du franc belge.

22 janvier

Acte Unique — Devant le Parlement européen, Jacques Delors lance un appel pressant aux Douze pour qu'ils se donnent les moyens de mettre en œuvre l'Acte Unique.

23 janvier

Monnaie — Mark Eyskens, ministre belge des Finances et président en exercice du Conseil Eco/Fin de la CE, lance un appel aux pays européens à ne pas suivre la RFA dans la baisse des taux d'intérêt dans le but de permettre au mark de se stabiliser et préconise une réunion du „groupe des Cinq” (USA, France, Royaume-Uni, RFA et Japon) pour maîtriser la chute brutale du dollar.

26 janvier

Méditerranée — Désaccord des Douze sur la dotation des nouveaux protocoles financiers à conclure avec les huit pays méditerranéens associés à la CE.

27 janvier

Israël — Le conseil de coopération CE/Israël met l'accent sur les joint-venture et la recherche.

Développement — Les ministres des Affaires étrangères de la CE décident d'étendre le système Stabex (compensation des pertes de recettes d'exportation de produits de base agricoles) aux pays moins avancés non ACP.

28 janvier

Agriculture — Premier débat de la Commission sur les prix agricoles et les mesures connexes pour la campagne 1987/1988.

29 janvier

Etats-Unis — Après une semaine de négociations intensives, le commis-

saire Willy De Clercq parvient à un accord avec les Etats-Unis sur les compensations à leur offrir pour leurs pertes sur le marché espagnol. La CE accepte d'ouvrir pendant 4 ans un contingent de 2,3 millions de tonnes de maïs et de sorgho aux pays tiers sur le marché espagnol et de réduire légèrement les droits de douane sur certains produits industriels et agricoles transformés. Cependant, le gouvernement américain annonce le même jour qu'il envisage de prendre des mesures de rétorsion contre l'aéronautique européenne si aucun accord n'intervient sur le dossier Airbus, un avion que les Etats-Unis accusent d'être subventionné de manière déloyale.

2 février

Budget — L'Italie, l'Espagne et la Grèce bloquent l'adoption des „douxèmes provisoires supplémentaires”, qui doivent permettre à la CE de continuer à lancer de nouvelles politiques en l'absence de budget. Par cette attitude, les trois pays espèrent provoquer un accord rapide sur le budget 1987.

Turquie — La Commission transmet au Conseil le protocole qui adapte l'Accord d'association CE-Turquie à l'adhésion de la Grèce, élément indispensable pour normaliser les relations entre les deux parties.

3 février

Technologie — La Commission propose une action visant à unifier d'ici à 1991 les fréquences utilisées dans la CE pour le téléphone mobile et à y introduire un système digital.

4 février

Commerce — La Commission débat un projet visant à modifier les règlements anti-dumping de la CE pour éviter qu'ils ne soient contournés par les usines d'assemblages dans la Communauté de produits faits en Asie du Sud-Est et au Japon.

Concurrence — La Commission condamne la firme Tubemeuse à rembourser les 10 milliards de FB d'aides du gouvernement belge.

6 février

Technologie — Une délégation américaine accepte, à Bruxelles, de tenir des consultations régulières dans le domaine des télécommunications et de tenter d'harmoniser les standards.

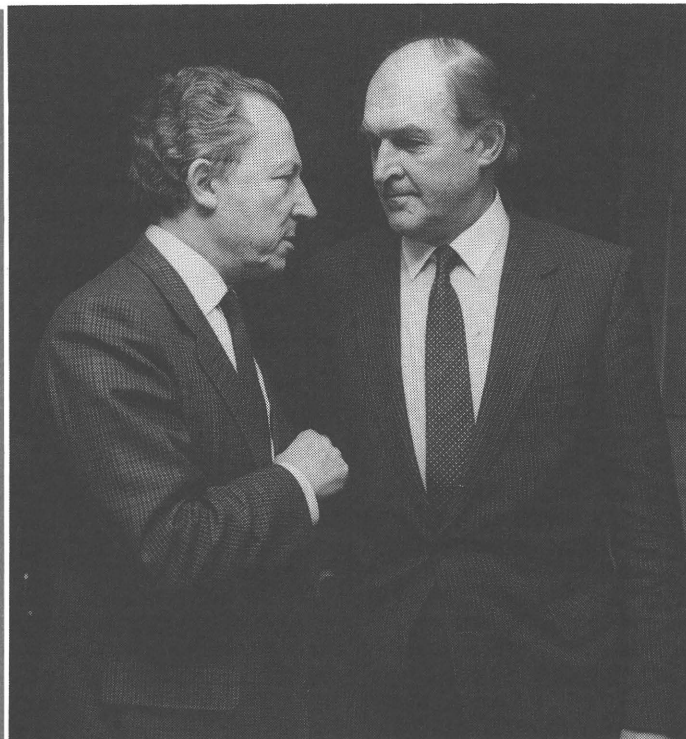
Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

- L'opinion publique dans la Communauté européenne à l'automne 1986 — Résumé (EURO-BAROMETRE, n° 26, décembre 1986).
- PME Artisanat (EURO-info, 05/86).
- Dossier d'information pour le deuxième appel de propositions pour le programme communautaire européen BRITE (Commission des CE, DG de la Science, de la Recherche et du Développement, Direction „Recherche Technologie”, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles).
- CRONOS — Découvrez l'Europe et le monde (EUROSTAT) — dépliant; EUROSTAT, „Diffusion”, Bâtiment Jean Monnet, B3/86, Luxembourg.
- Comext — External trade databank of the Statistical Office of the European Communities (EUROSTAT, 1985), dépliant.
- REGIO — Les régions d'Europe en chiffres (EUROSTAT) — dépliant; Data Shop, Commission des CE, rue de la Loi 120, 1049 Bruxelles.
- Projects supported under the first call for proposals — 1985 (BRITE — Project synopses, novembre 1986) — Commission of the EC, BRITE Programme, Arts-Lux 3/52, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.
- Example of how to write a proposal for BRITE (novembre 1986), Commission of the EC, DG for Science, Research and Development, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.
- Le commerce extérieur de la Communauté européenne (Le dossier de l'Europe, 1/87, janvier 1987).

Agenda

12.3 : Lunch-débat (Maison de l'Europe de Bruxelles); **13.3 :** „Provinciaal Instituut voor Technisch Onderwijs” (Stabroek); **16.3 :** „AFS-Inter-culturele Programma's” (Bruxelles); **18.3 :** Institut de la Vallée Bailly (Braine-l'Alleud); **19.3 :** Institut Saint-Thomas



Jacques Delors et Sir Henry Plumb, le nouveau président du Parlement européen élu le 20 janvier 1987

Sortez votre drapeau

Vous sentez-vous européen(ne) ? Il est maintenant temps de le manifester en sortant votre drapeau européen.

Quand ? Le 25 mars : pour le trentième anniversaire de la signature des Traités de Rome. Le 9 mai : jour de fête de l'Europe (discours de R. Schuman) et cette année, Concours Eurovision de la Chanson à Bruxelles. Le 28 et 29 juin : Conseil au Sommet à Bruxelles.

Vous n'avez pas de drapeau européen ? Vous pouvez en acheter un dans un magasin spécialisé ou en commander à „Yd”, qui mène une campagne pour encourager les Européens

(Bruxelles); **20.3 :** „Brabantse Volkshogeschool” (Bruxelles); **26.3 :** „Sint-Dympnalyceum” (Geel); **28.4 :** „Onze-Lieve-Vrouw van Lourdesinstituut” (Zottegem-Grotenberge); **30.4 :** „Provinciaal Technisch Handels- en Taleninstituut” (Zottegem); **5.5 :** Collège Saint-Quirin (Huy); **21.5 :** „Gesubsidieerde Vrije Normaalschool” (Eeklo).

L'Europe invite à la fête

La Commission a décidé d'octroyer son patronage à une manifestation en faveur de l'Union Européenne qui se tiendra à Bruxelles du 28 au 30 juin 1987, à l'occasion du trentième anniversaire du Traité de Rome. L'Union européenne des fédéralistes (UEF) a décidé d'organiser une grande manifestation pour montrer au grand public, et plus particulièrement aux jeunes, les réalisations concrètes de la construction européenne et lui offrir des spectacles à caractère européen.

Plus de 150 000 personnes sont attendues pendant ces trois jours.

Parmi les nombreuses manifestations prévues, on peut citer un carnaval des enfants autour du thème des costumes régionaux; l'exposition „Ecu, monnaie de l'Europe”; un concert des Chœurs des Communautés européennes; une exposition de la technologie européenne; l'envol de montgolfières, etc.

à déployer le drapeau bleu aux douze étoiles jaunes.

En versant 900 FB (800 FB pour le drapeau et 100 FB de frais de port) sur le compte n° 001-15525594-88 de „Yd”, un drapeau en polyester, 1 x 1,4 m, vous sera envoyé à domicile.

Amsterdam, capitale de la Culture

Après Florence, c'est au tour d'Amsterdam d'organiser des manifestations comme „capitale de la Culture de l'Europe” en 1987. Le festival, coordonné par le „Holland Festival” et l'Institut du Théâtre néerlandais, offrira tout au long de l'année de nombreuses expositions, notamment sur l'œuvre de l'architecte H.P. Berlage (jusqu'au 22/3), une rétrospective consacrée à Oskar Schlemmer (jusqu'au 13/4), une exposition de 50 galeries européennes sur l'art contemporain (10 au 14/6), sur l'art graphique

aux Pays-Bas (fin juin à septembre), etc. Il y aura également un festival des écoles de théâtre d'Europe, en mars, un festival de théâtre, danse et musique européens (juin et juillet), un autre consacré au théâtre flamand (septembre) ou encore, un congrès de trois jours sur l'identité politique, sociale et culturelle de l'Europe (avril). Pour tous renseignements, contacter Holland Festival — Kleine-Gartmanplantsoen 21 — 1017 RP Amsterdam — tel : (0)20-276566